



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2015**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme BERTRAND Anne-Marie, M. FONTAINE Bernard, Mme GODART Sylviane, M. CUILLERY Christian, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. DELOBEL Gérard,
M. FONTAINE Bernard donne pouvoir à Mme TALIN Dominique
M. CUILLERY Christian donne pouvoir à Mme Valerie BONNEFOY-VERNAY.
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à M. MAURIANGE Claude

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

PERSONNEL

▪ **Modification de la délibération 02-1/2015 du 26 janvier 2015 : rectification de la date d'ouverture et de la fermeture de la plage municipale**

- Rythmes Scolaires – Adaptation des temps de travail des agents impliqués
- Gratification suite à départ en retraite

FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire – DOB 2015
- Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à la résidence principale
- Tarifs des boucles 2015
- Mise à disposition du complexe d'animation au profit des « Restos du Cœur »

MARCHE PUBLIC

- Convention groupement d'achat d'électricité (tarif jaune) avec le SYANE

FONCIER-BAUX

- Convention d'occupation de locaux communaux à titre précaire et révocable Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie / Compagnie les Strapontins
- Forêt communale : programme des travaux 2015

- Questions diverses : Instauration de la gratuité à la Plage municipale et mise en place d'un système de parking payant à la Plage.

PERSONNEL

Modification de la délibération 02-1/2015 du 26 janvier 2015 : rectification de la date d'ouverture et de la fermeture de la plage municipale

La délibération suscitée a été modifiée pour préciser les dates d'ouverture de la plage municipale : du samedi 27 juin 2015 au lundi 31 août 2015 inclus.

Modification adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Rythmes Scolaires – Adaptation des temps de travail des agents impliqués

Des modifications au tableau des effectifs du personnel municipal ont été adoptées à l'**unanimité** afin de tenir compte d'un certain nombre de changements de situations qui ont été pris en compte suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2014.

Gratification suite à départ en retraite

Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal du prochain départ à la retraite de Monsieur Xavier LAGRANGE, Directeur des Services Techniques. A cette occasion, il a proposé de lui attribuer une gratification en remerciement de ses 27 années de service au sein de la Mairie de Sevrier, pour son implication et son dévouement. **Adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire – DOB 2015

Le Débat d'Orientation Budgétaire, le D.O.B., permet à la collectivité de définir sa stratégie financière et sa politique d'investissement ainsi que les engagements pluriannuels envisagés en s'appuyant sur les données économiques nationales, et sur les perspectives ouvertes par la Loi de Finances de l'année à venir.

Dans le respect de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le D.O.B. se déroule en séance publique de Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

Vu l'article 19 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques REY, Maire,

Le Conseil Municipal,

A ATTESTE à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire **2015**.

Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à la résidence principale

Après avis favorable de la commission des finances du 11/02/2015, le Conseil municipal a décidé, à **par 25 voix pour et 2 voix contre** des membres présents et représentés, l'application de cette nouvelle disposition issue du code général des impôts pour la majoration de 20 % de la cotisation de la Taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale qui entrera en vigueur dès cette année **2015**.

Tarifs des boucles 2015

L'état a décidé de revaloriser les redevances d'occupation du domaine public fluvial et d'y intégrer les emplacements des mouillages des bateaux.

La seule concession faite par la direction des finances publiques est le lissage sur deux ans de cette augmentation.

La Commission finances, lors de sa réunion du 11 février dernier, a proposé de répercuter intégralement l'augmentation de la redevance sur les locations des boucles.

Elle représente pour l'exercice 2015, **95 €** par place d'amarrage. **ADOPTE** par **26 voix** pour et **1 voix** contre des membres présents et représentés.

Mise à disposition du complexe d'animation au profit des Restos du Cœur

Le Conseil municipal a décidé à **l'unanimité** des membres présents et représentés, de mettre à disposition des « Restos du cœur », exceptionnellement et gratuitement, deux modules du complexe d'animation avec les options bar, sonorisation et estrade pour l'organisation d'une soirée récréative le samedi 26 septembre 2015.

MARCHE PUBLIC

Convention groupement d'achat d'électricité (tarif jaune) avec le SYANE

Conformément aux dispositions figurant à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les consommateurs finals d'électricité ne pourront plus bénéficier des tarifs règlementés de vente de l'électricité pour leurs sites pour les puissances supérieures à 36 KVA à compter du 1er janvier 2016.

La Commune de Sevrier est concernée par cette mesure sur deux sites bénéficiant actuellement d'un Tarif « Jaune » : le Complexe d'Animation pour un abonnement de 132 KvA et les tennis couverts pour un abonnement de 36 KvA

L'achat de l'électricité devra faire l'objet d'un marché public, avec rédaction d'un cahier des charges visant d'une part à pérenniser la fourniture de cette énergie, et d'autre part, maîtriser les dépenses.

Dans ce cadre, le regroupement des pouvoirs adjudicateurs est un outil permettant d'effectuer plus efficacement la mise en concurrence de prestataires.

Le SYANE propose aux Communes adhérentes de rejoindre le groupement de commandes constitué pour l'achat de l'électricité suivant une convention proposée au Conseil.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil municipal, a **approuvé** la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le **SYANE** en application de sa délibération du 21 novembre 2014, a **accepté** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7 et a **autorisé** le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commande pour l'achat d'électricité et des services associés.

FONCIER-BAUX

Convention d'occupation de locaux communaux à titre précaire et révocable Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie / Compagnie les Strapontins

Ces deux conventions sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2014. Il y avait donc lieu de procéder à leur renouvellement pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire a dans ce cadre proposé de reconduire le loyer mensuel de 190 € pour la Fédération Mycologique et de 100 € pour la Compagnie les Strapontins. Les modalités des conventions restent inchangées, à l'exception de la période couverte. **ADOpte** à **l'unanimité** des membres présents et représentés

Forêt communale : programme des travaux 2015

Les services de l'ONF ont adressé en mairie de Sevrier un programme d'actions pour la gestion durable de son patrimoine forestier.

Cette proposition repose sur un coût prévisionnel de **10 370,00 € HT**, laquelle a été acceptée par le Conseil municipal, qui a autorisé le Maire à signer ledit programme d'actions et a inscrire les crédits nécessaires au budget primitif **2015**.

• Questions diverses

Instauration de la gratuité à la Plage municipale et mise en place d'un système de parking payant à la Plage.

Le Conseil municipal à **l'unanimité** des membres présents et représentés, a adopté le principe d'une gratuité des entrées à la plage municipale : afin d'assurer la surveillance obligatoire de ce lieu de baignade, il sera fait appel au SDIS de la Haute-Savoie. Par ailleurs, et afin de préserver les finances communales, un système payant sera mis en place pour le stationnement sur le parking de la plage de

Sevrier. Le groupe de travail sera chargé de formuler ses propositions pour une validation lors du prochain conseil et du vote du budget primitif 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 26 février 2015

LE MAIRE,

Jacques REY